



L'essentiel & plus encore

Nutiziale



LE MOT DU PRESIDENT

Mesdames et Messieurs les élus,

Une nouvelle fois hélas, la crise agricole sera la toile de fond de ces quelques lignes. Comme vous le savez, un certain nombre de mesures ont été annoncées par le Gouvernement dont quelques-unes concernent directement la MSA.

Pour ce qui est de la baisse de 7 points de la cotisation maladie et maternité due à titre personnel par les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, elle se traduira très concrètement par une diminution des appels mensuels ou trimestriels à venir.

Par ailleurs il est prévu pour 2016 une "année blanche sociale" c'est à dire un report (et non pas une exonération!) des paiements pour les agriculteurs les plus en difficulté (revenus annuels inférieurs à 4.248 euros). Il appartiendra aux adhérents concernés de décider s'ils souhaitent ou non bénéficier de ce report et de le signaler à la MSA, sachant que les cotisations non réglées en 2016 devront l'être plus tard et s'ajouteront alors aux cotisations des années ultérieures.

Enfin, l'arrêté ministériel du 26 février 2016 a fixé l'enveloppe annuelle dont nous bénéficierons pour effectuer des prises en charge de cotisations, que ce soit pour poursuivre les opérations de désendettement initiées en 2015 (enveloppe de 4,3 millions d'euros) ou pour la filière de l'élevage qui rencontre des difficultés particulières (enveloppe de 238.000 euros). Nous prendrons prochainement contact de manière spécifique et personnalisée avec les adhérents concernés par ces prises en charge de cotisations

Nous allons donc continuer à accompagner tous ceux qui en ont besoin et tous ceux qui rencontrent des difficultés, tout en reprenant les opérations de recouvrement pour ceux qui ne paieraient pas leurs cotisations ou qui ne feraient pas l'effort de signer et de respecter un échéancier de paiement.

Face à cette crise qui se prolonge, votre MSA se mobilise également pour les salariés agricoles et pour les inactifs. Au-delà de la mise en place depuis le 1er janvier 2016 de la prime d'activité, qui concerne aussi bien les salariés que les non-salariés, nous faisons en sorte d'être plus réactifs pour le traitement des dossiers des adhérents les plus précaires et nos travailleurs sociaux sont plus que jamais à l'écoute. N'hésitez pas à leur signaler toute situation individuelle difficile dont vous auriez connaissance sur votre territoire.

Je terminerai en vous disant quelques mots sur le projet de mutualisation qui se construit actuellement au sein du régime agricole et qui concerne les 35 caisses de MSA.

Pour ce qui est de la Corse, la mutualisation impliquera à nos côtés les caisses Provence Azur et Alpes Vaucluse. Au moment où j'écris ces lignes, la réflexion débute et, bien entendu, vous serez informés de l'avancée des travaux qui se feront dans le respect mutuel de l'autonomie des caisses, dans la confiance et dans l'intérêt de nos personnels et de nos adhérents.

Le Président

Dominique Fieschi



❖ Réunions des échelons locaux 2016

Les réunions débiteront en mai. Elles s'articuleront autour d'un échange avec les délégués puis d'une réunion publique ouverte à tous les adhérents du territoire.

La moitié aura lieu en 2016, l'autre moitié en 2017.

❖ Assemblée Générale 2016

Cette année, l'assemblée générale de votre MSA se déroulera dans le sud.

Rendez-vous le 16 juin à Marina Viva, Porticcio.

L'assemblée générale, c'est avant tout un moment privilégié de rencontre, d'échange et de convivialité entre les délégués, les administrateurs et la direction de la caisse. C'est le moment de vous exprimer au nom des adhérents que vous représentez.

Ils comptent sur vous, nous comptons sur votre participation !

Vous recevrez prochainement une invitation. Merci de confirmer votre participation.

❖ En route vers la SMA !

La loi Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014 modifie les conditions d'affiliation des non-salariés agricoles (NSA).

Jusqu'à présent, 2 critères étaient retenus: la SMI et le temps de travail. Dorénavant, l'affiliation des NSA dépendra d'un critère unique l'AMA (Activité minimale d'assujettissement) déterminée en fonction de 2 seuils: la SMA et le temps de travail.

La surface minimale d'assujettissement (SMA) est fixée par arrêté préfectoral, sur proposition du Conseil d'Administration de la Caisse de MSA compétente.

A ce titre, un groupe de travail a été constitué et comprend: les administrateurs MSA représentatifs des filières concernées, les administrations en agriculture, les organisations professionnelles agricoles, les organisations syndicales agricoles.

L'objectif est de procéder à la fixation des nouvelles valeurs SMA départementales, d'adresser les propositions au Préfet avant le 30 juin 2016, pour une fixation des valeurs SMA par un arrêté préfectoral, au plus tard le 13 octobre 2016.

Ces acteurs de l'agriculture insulaire se rencontreront 2 fois par mois jusqu'au 30 juin prochain, selon un calendrier établi.

Le 8 mars dernier, les membres du groupe de travail ont été réunis pour une présentation de la SMA, une information sur la méthodologie de travail et le calendrier des réunions.

Lors de la réunion du 24 mars 2016, les premières discussions et propositions ont porté sur les filières dites prépondérantes: arboricultures diverses, viticulture et élevage porcin.

La prochaine réunion du 15 avril prochain se poursuivra sur les autres filières d'élevage.

Calendrier mutualiste

- ✓ 10 Mai 2016 à 16h à **Vescovato**
- ✓ 19 Mai 2016 à 16h à **Bastelica**
- ✓ 31 Mai 2016 à 16h à **Lumio**
- ✓ 7 Juin 2016 à 16h à **Vico**
- ✓ **16 Juin 2016 : AG 2016 à Marina Viva Porticcio**
- ✓ 24 Juin 2016 à 16h à **Patrimonio**
- ✓ 19 Septembre 2016 à 16h à **Petretto-Bicchisano**
- ✓ 27 Septembre 2016 à 16h à **Corte**

❖ Appel au réseau des délégués

Afin de développer ses relations avec son réseau d'élus, la MSA de la Corse actualise son fichier.

Nous vous demandons de nous communiquer vos coordonnées (numéro de téléphone portable et mail) à l'adresse : communication.grprec@msa20.msa.fr ou par courrier.

❖ Participation de la MSA à l'AG de la Chambre d'Agriculture 2B

Cette année, Dominique Fieschi, Président et Sébastien Grippi, Directeur adjoint, assistaient à l'assemblée générale de la Chambre d'agriculture de Haute-Corse. Un moment qui réunissait tous les partenaires de l'agriculture de notre région.

A cette occasion, Sébastien Grippi a évoqué la dette sociale agricole qui impacte la MSA de la Corse mais a surtout rappelé le rôle que jouait l'institution dans l'économie insulaire.

Avec 120 millions de prestations versées en 2014, la MSA ne peut simplement être perçue comme un organisme collecteur de cotisations.

Il a rappelé que, malgré cette dette historique et chronique, une majorité d'exploitants est à jour des cotisations, et que le réseau MSA répondrait présent pour les soutenir en cas de difficultés économiques.

Le Président est intervenu sur l'importance du paiement des cotisations par tous les exploitants, et notamment les débiteurs dont le plan de désendettement est conditionné par le paiement de l'encours 2014/2015 /2016.

❖ Cancer colorectal : un geste simple qui peut vous sauver la vie !

Le cancer colorectal fait partie des cancers les plus fréquents et les plus meurtriers (plus de 17 500 décès par an). C'est pourquoi il est indispensable, dès l'âge de 50 ans, de se faire dépister. 4 bonnes raisons d'agir.

- ✓ **Détecté tôt, le cancer colorectal se guérit dans 9 cas sur 10.**

Le cancer colorectal évolue souvent, dans un 1er temps, sans symptôme ou signe avant-coureur. Il est parfois diagnostiqué tardivement et nécessite alors des traitements lourds (chirurgie, chimiothérapie, radiothérapie). Or, le dépistage permet de détecter des polypes avant qu'ils n'évoluent vers un cancer ou bien d'identifier la maladie à un stade très précoce. Détecté tôt, un cancer colorectal se guérit dans 9 cas sur 10.

- ✓ **3ème cancer le plus fréquent, il n'est pas à prendre à la légère.**

Avec 42 000 nouveaux cas détectés par an, le cancer colorectal est le 3ème cancer le plus fréquent en France, après celui de la prostate (56 800 nouveaux cas par an) et celui du sein (48 800 cas par an). La vigilance doit être d'autant plus importante qu'il se situe encore aujourd'hui au 2ème rang des cancers les plus meurtriers, après celui du poumon (29 900 décès). On estime que 15 à 20% de ces décès pourraient être évités grâce au dépistage.



Et c'est dans le cadre de cette campagne de prévention que la MSA de la Corse s'est mobilisée le 3 mars dernier.

En Corse, le cancer du côlon représente la 4ème cause de mortalité par tumeur chez les hommes comme chez les femmes.

Afin de lutter contre ce fléau, la caisse de Corse, aux côtés de ses partenaires, participait au colon tour.

Une structure gonflable de 12 mètres de long sur 2 mètres de haut qui a permis au public de visiter l'intérieur d'un colon géant et de découvrir le lent développement de la maladie à partir de polypes localisés dans le gros intestin.

- ✓ **Un nouveau test a été lancé pour faciliter les démarches.**

L'année 2015 a marqué une avancée majeure dans le dépistage, avec le lancement d'un nouveau test. Ce dernier est plus simple d'utilisation : il ne nécessite plus qu'un seul prélèvement de selles et il limite leur manipulation. En effet, le bouchon du tube est relié à une tige à appliquer directement sur la selle. De plus, il est plus efficace et fiable, parce que plus sensible, pour détecter la maladie. Dans 96% des cas, le test est négatif. S'il est positif, votre médecin traitant vous orientera vers un gastroentérologue pour pratiquer une coloscopie.

- ✓ **Le test et son analyse sont pris en charge passé 50 ans.**

Si vous avez entre 50 et 74 ans, vous êtes invité par courrier, tous les 2 ans, à vous faire dépister. Dans le cadre du dépistage organisé, le test et son analyse sont pris en charge intégralement, sans avance de frais de votre part. La consultation médicale, où votre médecin traitant vous remet votre test s'il en juge l'utilité, est remboursée par la MSA dans les conditions habituelles de prise en charge. Le dépistage est à réitérer tous les deux ans. Une consultation médicale est néanmoins nécessaire avant en cas de présence de sang dans les selles, de modifications soudaines du transit intestinal ou de douleurs abdominales persistantes.



Le dépistage constitue l'arme la plus efficace pour lutter contre cette maladie. Parlez-en avec votre médecin traitant ou rendez-vous sur www.msa20.fr, sur www.e-cancer.fr ou au 0810 810 821.

Actions sur les territoires

✚ J'ai la mémoire qui flanche...

La mémoire ! Voilà le thème du programme de prévention PEPS EUREKA.

Un programme qui s'adresse aux personnes retraitées de plus de 55 ans, tous régimes confondus, dans le but de faire comprendre aux participants le fonctionnement de la mémoire et de leur inculquer comment agir sur les facteurs susceptible de l'entraver.

Savez-vous que la manière dont on vieillit dépend à 30% de l'hérédité et à 70% du comportement ?

Ce dispositif permet à chacun de devenir acteur de son « mieux-vivre » à travers la modification de certains comportements ou habitudes.

Animé par les assistantes sociales de la MSA de la Corse, ce programme se déroule en 10 séances pour un groupe de 8 à 15 personnes. Ces ateliers ciblent chacun une situation du quotidien difficile pour la mémoire ; par exemple, quand nous sommes confrontés à un « trou de mémoire » : La mémoire topographique, des noms propres, des chiffres...

Le dernier programme en date s'est déroulé à Alata sur les mois de février et mars 2016. D'autres ateliers sont prévus en Haute-Corse.

N'hésitez pas à prendre contact avec notre service social au 04.95.29.27.26 !



✚ Salon des métiers agricoles de Sartène.



Le salon des métiers agricoles de Sartène s'est déroulé cette année le 19 mars.

Le stand MSA était articulé autour des activités Installation-Affiliation et Santé/Sécurité au Travail.

L'occasion pour nos futurs exploitants de se renseigner sur les modalités d'inscription mais également d'être sensibilisés aux risques professionnels.

Et c'est sous ce beau soleil du mois de mars que notre administrateur du 1^{er} collège Cyril Caria, est venu saluer le Dr Bruno Oster, Médecin chef de la MSA, et Cristelle Cherchalli, conseillère en affiliation.